

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d' **ARTIGNOSC** sur **VERDON**
Séance du 02 avril 2021

Nombre de conseillers

en exercice 10

de présents 8

de votants 9

L'an deux mille vingt et un et le deux avril à 08 h 52 ;

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Mr Serge CONSTANS, Maire

Etaient Présents : Mmes Christine MESSAGER, Maria-Térésa LIOTARDO, Joëlle ROUVIER, Pascale SOLE ;
MM. Jacques AVANIAN, Sylvain GARRON, Bernard DE WACHTER ;

Absente représentée : Mme Céline BARRE donne pouvoir à M. Serge CONSTANS ;

Etait absent : M. Joaquim DA CUNHA ;

Secrétaire de séance : Mme Christine MESSAGER ;

N° 2021-04-009

Pour : 09

Contre : 00

Abstention : 00

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020
POUR LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'au vu de l'état d'urgence sanitaire annoncé par le Président de la République sur l'ensemble du territoire, il demande la tenue à huis clos de cette séance du conseil municipal.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, décident que cette séance se tiendra à huis clos.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Christine MESSAGER, Adjointe aux finances pour exposer la situation aux membres présents :

Considérant LE BUDGET PRIMITIF DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT, et statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020 :

Constatant le résultat de l'exercice 2020 :

Déficit de fonctionnement

- 3 525,22 €

Constatant le résultat de clôture 2020 :

Excédent de fonctionnement

9 525,32 €

Résultat à affecter 6 000,10 €
(9 525,32 - 3 525,22)

Constatant le solde d'exécution en investissement :

Excédent d'investissement 2020 : 12 198,60 €
Excédent antérieurs reportés : 185 359,29 €

Solde d'exécution d'investissement 2020 : 197 557,89 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 de la façon suivante :

En excédent de fonctionnement reporté :

- Recette de fonctionnement : art 002 6 000,10 €
(9 525,32 - 3 525,22)

En solde d'exécution de la section d'investissement reporté :

- Recettes d'investissement : art 001 197 557,89 €
(12 198,60 + 185 359,29)

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de TOULON (5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9), ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré à ARTIGNOSC sur VERDON
Les jours , mois et an que dessus

Le Maire, Serge CONSTANS

